

25 novembre : **Contre les violences,** **toutes dans la rue !**

La colère est là et c'est avec force qu'elle s'affiche sur les réseaux sociaux. La médiatisation des harcèlements sexuels d'un producteur aux Etats-Unis aura été le déclencheur d'un phénomène qu'on aurait voulu voir il y a si longtemps... car cela fait trop longtemps que les prédateurs lorgnent, touchent, abusent de nos corps, aidés par une tolérance sociale qui leur assure l'immunité.

Pour notre Union, le travail contre les violences sexistes fait partie de notre engagement féministe. Au-delà de la défense des salariées victimes de ces agressions et harcèlements, notre engagement se comprend comme le refus de cette tolérance sociale qui va des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes aux agressions sexistes et sexuelles...

Pour contrer ce qui relève d'une société encore sous domination masculine, il est indispensable d'agir dans tous les espaces sociaux : famille, école, travail, culture, média... en développant une éducation non sexiste dès la petite enfance, en interdisant les publicités et autres supports de communication véhiculant des messages sexistes, en appliquant les lois déjà existantes et en les faisant connaître partout !

Nos formations (Agir syndicalement contre les stéréotypes et inégalités de genre, Agir syndicalement contre les violences sexistes au travail, les journées intersyndicales femmes, les prochaines journées « le 8 mars toute l'année ! »...) sont des moyens pour agir au quotidien. Car nous le savons : pour en finir avec toutes ces violences, il est indispensable de mettre en œuvre

une politique globale, pérenne et qui ne doit souffrir d'aucune restriction budgétaire ou de moyens humains. Et on en est loin.

La mobilisation sur les réseaux sociaux, cette « parole libérée » doit désormais se concrétiser par une mobilisation de rue, dans toutes les villes, pour que la honte change de camp, et surtout, pour que cessent les violences.

La journée du 25 novembre prochain, journée internationale contre les violences faites aux femmes, doit marquer notre détermination à lutter contre ces violences. Elle doit être massive !

Une page spécifique est disponible sur le site de Solidaires, avec tract, visuels (qui peuvent être tirés en autocollants localement), flyers à mettre à disposition des salarié-es.

Violences sexistes

**notre corps
n'est pas
un objet**

Loi travail 2 : quand les lunettes genrées s'invitent

Avec les ordonnances Macron, la libéralisation du travail s'accélère. Et encore une fois, cela se fait sans prendre en compte la situation inégalitaire des femmes dans le salariat.

Les ordonnances visent à déréglementer le socle commun que constitue aujourd'hui le Code du Travail. Celui-ci doit assurer l'égalité quel que soit le sexe. Avec cette nouvelle phase de déréglementation du droit du travail, le « socle commun » sera supprimé et « adapté » au plus près des entreprises. Ainsi, tout sera négociable, le salaire et les primes, les conditions d'emploi, ou encore la reconnaissance des qualifications et des compétences pour établir les grilles de salaire. On sait pourtant qu'il existe des différences de salaires importantes entre les femmes et les hommes, liées au manque de reconnaissance des compétences requises dans les métiers majoritairement occupés par des femmes, au temps partiel... Le congé maternité et l'ensemble des droits familiaux pourront également être négociés au niveau des entreprises. C'est-à-dire le congé maternité, le congé paternité, les droits à journées d'absence pour enfants malades rémunérées à 100 % comme c'est aujourd'hui le cas dans beaucoup de branches. Les aménagements du poste et du temps de travail pour les femmes enceintes pourront être remises en cause.

Avec ces ordonnances, les patrons pourront donc imposer plus de flexibilité et la baisse des droits collectifs pour des objectifs de rentabilité de court terme. Les attaques contre les outils collectifs viennent compléter le tableau noir...

Avec la loi El Khomri, le périmètre apprécié pour pouvoir licencier en cas de difficultés économiques, était le groupe. Avec les ordonnances actuelles, on apprécie la baisse du chiffre d'affaires ou d'activité de l'entreprise sur le seul territoire national, ce qui pourra être factivement organisé. L'entreprise pourra ne plus proposer des reclassements personnalisés, ce qui pour les femmes était essentiel, mais se contentera de donner une information sur les offres d'emploi. Or, on le sait, les femmes sont moins mobiles que les hommes (notamment à cause des charges domestiques qu'elles assument), elles seront donc davantage confrontées au licenciement car dans l'impossibilité d'accepter des re-

classements qui supposent des mobilités. Autre effet en cascade des ordonnances, le plafonnement des indemnités de licenciement en fonction de l'ancienneté et du salaire : les femmes étant moins bien payées que les hommes elles auront donc mécaniquement des indemnités inférieures à celles de leurs collègues masculins.

La fusion des CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) avec les autres instances représentatives du personnel (Délégué-es du personnel et Comité d'entreprise) au sein des CSE (Comité Social et Economique) verra la disparition de cette instance en tant que telle. Pourtant le CHSCT a un rôle central pour examiner les conditions de travail et notamment leur aménagement pour les femmes. En effet, les changements d'horaires, la réorganisation d'un service sont toujours plus problématiques pour les femmes que pour les hommes : là encore, du fait des charges domestiques. Rappelons aussi que le CHSCT a un rôle essentiel dans la prévention du harcèlement sexuel. Une pétition pour sauver les CHSCT se trouve ici : <http://unchsctpourtoutesetous.wesign.it/fr>

L'obligation de négociation sur l'égalité professionnelle dans les entreprises est actuellement tous les trois ans, ou tous les ans quand il n'y a pas d'accord. Avec les ordonnances, les modalités de cette négociation sur l'égalité professionnelle pourront être décidées entreprises par entreprises : tous les 4 ans, ou jamais... Par ailleurs, les entreprises pourront décider de ne plus communiquer les données sexuées au sein des Rapports de Situation Comparée (obligatoires aujourd'hui) avec ses indicateurs plus ou moins précis mais qui au moins permettaient de connaître la situation concernant les emplois, promotions, embauches, licenciement, temps de travail, salaires etc.... Ces chiffres étaient un point d'appui pour les syndicats afin de mettre à jour des inégalités réelles par branche ou entreprises et de se confronter avec les employeurs sur des bases objectives. Cette possibilité laissée aux entreprises de ne pas être transparentes sur la situation des femmes relativise la portée de tous les acquis qui existaient et qui restaient à améliorer.

Il est donc impératif d'informer et de préparer des mobilisations genrées contre ces ordonnances.

bilan 28 septembre

Toulouse

La campagne « Avortement, les femmes décident ! Pour le droit à l'avortement dans toute l'Europe ! » est d'ores et déjà un succès. Par le nombre de rassemblements, manifestations ou actions (débat...) qui ont été organisés dans toute la France : Bordeaux, Amiens, Orléans, Montpellier, Béziers, Metz, La Rochelle, Lille, Angoulême, Lozère, Strasbourg, Saint-Brieuc, Rennes, Le Havre, Valence, Perpignan, Grenoble, Rouen, Douarnenez, Nice, Poitiers, Besançon, Clermont-Ferrand, Lyon, Paris et Toulouse, Marseille, Tours... Et Bruxelles, où une délégation de Solidaires s'est rendue pour soutenir la manifestation organisée par la Marche Mondiale Belge.



Ces mobilisations démontrent bien la capacité des femmes à se mobiliser partout, pour toutes les femmes !

Tours



Marseille



Nos prochains rendez-vous internes

Commission Femmes de Solidaires : le 24 novembre à partir de 14h à Solidaires

Commission Femmes de SUD santé sociaux : 14 et 15 novembre à la FD

Commission Droits des femmes de Solidaires 37 : 14 novembre à 18h

Journées formation 8 mars toute l'année ! : 14 et 15 décembre (à Paris)

Journées intersyndicales Femmes 2018 : les 28 et 29 mars (à Saint Denis - à confirmer)

Inscriptions aux journées de formation par vos syndicats auprès du CEFi Solidaires à cette adresse : inscriptionscefi@solidaires.org

LE MAGE EN DANGER !

Sauvons le réseau de recherche MAGE pour l'égalité des femmes et des hommes au travail. Solidaires soutient le MAGE !

Après plus de 20 ans d'existence, le réseau MAGE – Marché du travail et Genre - premier réseau de recherche en France centré sur l'étude des inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail, créé par Margaret Maruani, vient de voir la subvention de 2017 du Secrétariat d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes supprimée. C'est la première fois que cela se passe, tous les autres gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ont toujours fermement soutenu le MAGE. Alors même que le gouvernement lance son « Tour de France de l'égalité » et qu'il a déclaré vouloir faire de l'égalité une « grande cause nationale », cette décision est totalement incompréhensible.

Le réseau de recherche Mage est international et interdisciplinaire, il regroupe plus de 30 centres de recherches dans 13 pays, il a publié une dizaine d'ouvrages, souvent traduits à l'étranger, et organisé plus de 80 colloques internationaux, journées d'étude et débats publics... La particularité de ce réseau est d'ouvrir la recherche à l'ensemble des acteurs et actrices de l'égalité, que sont les syndicats, les entreprises, les élu.e.s, les associations et les institutions. Ces recherches sortent ainsi du cercle des spécialistes de la question du genre au travail. La lecture sexuée du monde du travail a en effet des vertus heuristiques dans l'ensemble de la société : toutes les connaissances accumulées depuis de nombreuses années dans différentes disciplines des sciences sociales, comme la sociologie, l'économie, la science politique, l'histoire ou le droit, permettent de faire avancer l'égalité sur le marché du travail. Les pratiques des entreprises, les revendications des syndicats et des salarié.e.s, les politiques publiques, notamment de l'emploi, sont alimentées par les savoirs et recherches sur le genre, et inversement. Comment nier l'apport de ces synergies ?

L'annonce de la suspension de cette subvention est très brutale mais aussi très tardive - début octobre - alors



que de nombreuses opérations ont déjà été réalisées pour l'année 2017... Sans cette modeste subvention de 8.000 euros, comment poursuivre les travaux de valorisation des recherches « genre et travail »? Comment poursuivre les publications du MAGE et notamment la revue Travail, Genre et Sociétés ? Comment de fait, faire progresser l'égalité réelle dans le monde du travail, si les connaissances et les savoirs dans ce domaine ne sont pas diffusés, débattus et enrichis ?

Il est impensable que le soutien du Secrétariat d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes au réseau MAGE disparaisse du jour au lendemain.

Cette tribune est parue le 23 octobre dans libération. Pour soutenir ce réseau, la pétition en ligne est à cette adresse :

<https://www.change.org/p/sauvons-le-r%C3%A9seau-de-recherche-mage-pour-l-%C3%A9galit%C3%A9-des-femmes-et-des-ho-mmes-au-travail>

Bulletin édité par la commission femmes de Solidaires à destination de toutes celles et tous ceux qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour nous écrire et envoyer vos infos : bulletinfemmes@solidaires.org